



Absinthe IGP en respect du savoir-faire et de l'authenticité

En août, trois recourants à l'inscription de l'Absinthe, de la Fée verte et de La Bleue au registre fédéral des Indications géographiques protégées (IGP) ont été déboutés par le Tribunal administratif fédéral (TAF). Leur qualité d'agir n'a pas été reconnue. Reste à ce jour quelques onze recours encore en traitement. Dans cette phase transitoire, l'Association interprofessionnelle de l'absinthe saisit l'occasion de souligner sa philosophie.

Pour mémoire, les AOP/IGP (AOP pour Appellation d'origine protégée) ont été développées dans les pays latins au début du 20ème siècle, d'une part pour protéger les appellations, le savoir-faire et l'authenticité des produits du terroir et, d'autre part, pour lutter contre la fraude. Les vins et spiritueux sont à l'origine de cet instrument légal. Les fromages, viandes et autres denrées alimentaires s'en sont inspirés pour promouvoir leurs appellations. La démarche Absinthe IGP s'inscrit complètement dans cette vision d'authenticité et de terroir.

Il n'est plus à démontrer que l'Absinthe a été inventée puis a construit sa renommée depuis le Val-de-Travers. Durant la prohibition de près d'un siècle, les distillateurs vallonniers ont risqué de très lourdes sanctions pour perpétuer la tradition de ce produit emblématique. Sans leur courage et leur ténacité, celle-ci aurait aujourd'hui disparu.

Avec la légalisation du 1er mars 2005, dans un marché toujours plus globalisé, l'IGP est la seule opportunité collective de protéger l'authenticité de l'appellation absinthe, de cultiver le savoir-faire et de perpétuer l'héritage transmis par nos anciens. Il est dès lors heureux que la démarche IGP soit bien en cours auprès de nos autorités confédérales. Relevons ici que la reconnaissance helvétique de l'IGP n'impliquera nullement une reconnaissance automatique de la part de l'Union européenne, chaque Etat restant souverain en la matière.

L'Absinthe IGP représenterait une forte plus-value pour les producteurs, mais aussi pour les gastronomes, les défenseurs du terroir et, naturellement, pour les habitants du Val-de-Travers.

Association interprofessionnelle de l'absinthe
Laurent Favre, Président et Conseiller national

Môtiers, le 6 septembre 2013

www.absinthe-interprofession.ch